

Motion Patrik DURUZ

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Tout d'abord, je tiens à déclarer mes intérêts dans cette motion :

Comme de nombreuses autres personnes, je suis résident de ce qu'il est bon d'appeler le centre ville d'Yverdon-les-Bains. En effet, qui oserait affirmer qu'à trois minutes à pied du centre historique, quelqu'un se trouverait en périphérie d'une ville telle que la nôtre.

Permettez-moi maintenant en guise de propos introductif de vous énumérer quelques faits :

La petite ceinture a été inaugurée officiellement le 29 juin 1976. Dès le mois de juillet de la même année, les riverains ont eu à se plaindre du fait des nuisances engendrées.

En effet, contrairement à de nombreux quartiers, les nuisances sur la petite ceinture sont largement postérieures à la construction des immeubles d'habitations qui la bordent.

La densité du trafic y est croissante. À ce jour, ce sont quelque 15'000 véhicules par jour qui empruntent cet axe y-compris des poids lourds de plus en plus nombreux.

À l'heure où il est question de développement durable, le séparatif des eaux n'est même pas achevé dans ce secteur.

Depuis plus de dix ans. La réfection de la rue du Midi figure en bonne place dans les rapports annuels des Municipalités successives concernant le plan des dépenses d'investissement.

Le problème de transit d'un nombre considérable d'utilisateurs des bâtiments scolaires à travers cet axe n'est pas réglé à ce jour.

Ces dernières années, les problèmes ne se sont pas résolus. Les nombreuses plaintes des riverains, ainsi que les non moins nombreuses interventions ponctuelles en sous-sol ne sont en tout cas pas la preuve du contraire.

Pourtant, depuis plusieurs années, tous les discours ont été tenus pour remettre à plus tard une intervention lourde dans le secteur.

Par exemple :

- On ne peut pas fermer cet axe avant de disposer d'un itinéraire par le sud. On ne fait donc rien à cause des opposants à la collectrice.
- On ne peut pas envisager de tels travaux pendant l'Expo 02...
- On doit prioritairement réaliser les travaux à la rue des Philosophes.
- On s'est trompés sur l'urgence apparente de devoir réaliser ces travaux.

Dernière nouveauté en date : On doit attendre le feu vert de Berne, parce que maintenant, ce projet est inclus dans la problématique aggroY.

Il va donc sans dire que les riverains de cet axe commencent gentiment à se lasser.

Tout ça pour dire que maintenant, un projet existe. Et, même si il ne figure que très discrètement dans les préavis aggroY, il est déjà fort avancé.

Ce projet a été réalisé conjointement par plusieurs bureaux d'urbanisme, en collaboration avec notre service de l'urbanisme. Il a même déjà obtenu l'aval des autorités cantonales, dans la mesure où il ne crée pas de zone 30 à l'heure.

Réalisé avant la réfection générale, le projet a le gros avantage de représenter la solution globale au problème. En effet, la réflexion sur l'aspect à donner une fois le sous-sol réalisé a été menée au préalable. Contrairement à ce qui s'est fait à la rue des Philosophes avec le succès que l'on sait...

Ce projet peut être réalisé indépendamment de la présence ou non d'une route de contournement, ou d'un quelconque itinéraire de délestage.

Ce projet rendrait son caractère convivial à une rue reconnue par les spécialistes comme faisant partie d'un *tissu urbain très résidentiel*. Il prévoit même une arborisation. De plus, il en sécuriserait les traversées en limitant intelligemment la vitesse, et en introduisant des îlots centraux sur les passages à piétons.

Lors de la dernière séance de notre Conseil, j'ai posé une question concernant le calendrier des réalisations des mesures aggroY. Et ça n'a été qu'une demi-surprise d'entendre dans la réponse de Monsieur le Syndic que, dans le meilleur des cas, rien n'allait encore se passer avant trois ans, et je n'ose pas penser au pire des cas...

Là, au nom de tous les citoyens auxquels, lors d'une campagne électorale, on a promis une solution, il y a bientôt sept ans ; là, je me permets de dire NON !

Après les avoir laissés regarder passer environ cent vingt millions de véhicules à moteur en trente deux ans, il serait peut-être temps de faire un petit geste dans la direction des bordiers de cet axe de transit...

Je crois sincèrement qu'après nous avoir présenté des comptes excédentaires de près de dix millions de francs, notre commune à mieux à faire en s'occupant prioritairement des embouteillages au centre ville, plutôt que des chaînes d'embouteillage de l'Avenue des Sports...

Je fais donc appel au bon sens du Conseil communal en proposant, conformément à l'article 62 let.c de notre règlement d'adopter cette motion rédigée de toute pièce sous forme d'une décision du Conseil communal.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains demande à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains de retirer la mesure 34c du projet AGGLOY et de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais et en conformité avec les études menées à ce jour, la réfection générale de la rue du Midi.

Considérant que cet objet a déjà subi assez de mesures visant à le ralentir, je demande au Conseil communal ^{de} prendre en considération cette motion et de la renvoyer directement à la Municipalité.

Le motionnaire: Patrik DURUZ

